

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2020

### PRESENTS

R.CHESNEAU – J.PELICOT – S.ROUMEAS – L.TRAVERS – A.FLORENCE – C.PAIN – L.RUELLE – F.ROBBE – E.POUDELET – A.MEULOT

### ABSENTS EXCUSES

N.GUENAUULT pouvoir à R.CHESNEAU  
G.PANTIN pouvoir à A.MEULOT  
C.MOREAU pouvoir à J.PELICOT  
J.AUBUSSON pouvoir à C.PAIN

### ABSENT

C.GOULESQUE

Approbation du conseil précédent à l'unanimité.

## I.FINANCES

### 1) Compte de Gestion 2019 du budget principal et du budget assainissement

-Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget principal 2019.

-Le conseil municipal, considérant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget assainissement 2019.

### 2) Comptes administratif 2019 du budget principal et du budget assainissement

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2019 du budget principal. Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- **section de fonctionnement :**

- dépenses :	1 319 460.27 €
- recettes :	1 500 441.80 €
soit un excédent 2019 de	180 981.53 €

- **section d'investissement :**

- dépenses :	704 847.57 €
- recettes :	290 763.37 €
soit un déficit 2019 de :	414 084.20 €

Monsieur le Maire quitte la séance, et sous la présidence de Madame Francine ROBBE Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal.

Le conseil municipal, prend connaissance des résultats de l'exercice 2019 du budget assainissement.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'exploitation :**

- dépenses :	164 765.12 €
- recettes :	164 476.97 €

Soit un déficit 2019 de : 288.15 €

• **Section d'investissement :**

- dépenses : 104 736.63 €

- recettes : 138 035.76 €

Soit un excédent 2018 de : 33 299.13 €

Monsieur le Maire quitte la séance, et sous la présidence de Madame Francine ROBBE  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget assainissement.

**3) Affectation des résultats 2019**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats 2019 du budget principal comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES 2019 : 1 319 460.27 €

RECETTES 2019 : 1 500 441.80 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 : 180 981.53 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018 : 140 120.68 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 321 102.21 €

**INVESTISSEMENT :**

DEPENSES 2019 : 704 847.57 €

RECETTES 2019 : 290 763.37 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019 : 414 084.20 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2018 : 410 566.17 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE : 3 518.03€

RESTES A REALISER DEPENSES : 148 622.62 €

RESTES A REALISER RECETTES : 74 090.00 €

- L'excédent de fonctionnement de 321 102.21 € est affecté comme suit :

Section de fonctionnement : article R 002 : 172 102.21 €

Section d'investissement : article 1068 : 149 000 €

- Déficit d'investissement reporté à l'article R 001 : 3518.03 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2019 du budget assainissement comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES 2019 : 164 765.12 €

RECETTES 2019 : 164 476.97 €

DEFICIT D'EXPLOITATION 2019 : 288.15 €

EXCEDENT D'EXPLOITATION 2018 REPORTE : 20 791.06 €

EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE : 20 502.91 €

## **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES 2019 :	104 736.63 €
RECETTES 2019 :	138 035.76 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019 :	33 299.13 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018 REPORTE :	84 777.66 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE :	118 076.79 €
RESTES A REALISER DEPENSES :	20 000.00 €
RESTES A REALISER RECETTES :	0 €

### Section d'investissement :

article 001 en dépense : 118 076.79 €  
article 1068 en recette : 0 €

### Section d'exploitation :

article 002 en recette : 20 502.91 €

#### **4) Modification de la délibération 2019\_070 – autorisation de dépenser avant l'adoption du budget principal 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les montants de la répartition des dépenses en investissement de la délibération 2019\_070, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 suite à la réception de factures mais également au report de travaux.

chapitre	Libellé	BP 2018	25%
21	Immobilisations corporelles	133615 €	33403.75 €
23	Immobilisations en cours	91000 €	22750 €
	TOTAL	224615 €	56153.75 €

modifiés de la façon suivante :

chapitre	opération	désignation	article	montants en €
21	181	Mise au norme câblage de la mairie	2183	1200 €
21	136	Illuminations de Noël	21578	4086.54 €
21	136	installation de 8 prises IF pour les déco.de Noël	2135	4616.98 €
21	163	volets roulants classe CE2	21312	7428.77 €
21	163	réfection du sol classe CP	21312	6029.81 €
21	163	peinture extérieure classe CP	21312	1671.60 €
21	193	matériels ALSH	2184	544 €
21	163	mur skate park	2113	2363.42 €
20	175	cession du droit d'utilisation	2051	3816 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

## **II. PERSONNEL**

### **1) Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation territorial 14/35 ème**

En raison des heures complémentaires effectuées par l'un de nos agents depuis plusieurs mois il convient de modifier son temps de travail. Ainsi le conseil municipal vote à l'unanimité la

proposition de Monsieur le Maire de porter la durée du temps de travail du poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet de 14/35<sup>ème</sup> par semaine à 19/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Cette décision modifie ainsi le tableau des effectifs.

## **2) Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation territorial 14/35 ème**

En raison des heures complémentaires effectuées par l'un de nos agents depuis plusieurs mois il convient de modifier son temps de travail. Ainsi le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de porter la durée du temps de travail du poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 6.60/35<sup>ème</sup> par semaine à 17/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Cette décision modifie ainsi le tableau des effectifs.

## **3) Participation de la commune de Saint Antoine du Rocher à la consultation organisée par le centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités**

Le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un "contrat groupe d'assurance statutaire" garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service;

La commune de Saint Antoine du Rocher charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

## **III.URBANISME**

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de :

- Une maison rue de la Poste
- Une maison rue du Bondonneau
- Une maison allée de la Vincendière

## **IV. DIVERS**

### **S.ROUMEAS**

Demande d'avoir une copie de la délibération concernant la possibilité d'accès de la commune au réseau Bibliothèque, cette dernière lui est remise au cours de la séance.

### **E.POUDELET**

A assisté à une réunion de l'ANVAL le 11/02 qui a acté l'embauche d'un 3<sup>ème</sup> technicien de rivière. La déclaration d'intérêt général a été votée pour permettre d'engager des actions nécessaires pour le nettoyage des rives des propriétaires indécis.

Le demande de subvention des travaux du vitrail est en cours et la confirmation des 50% a été actée.

Remercie A.MEULOT et R.CHEsNEAU d'être venus le chercher pour ce mandat et fait au conseil la liste de ses peines et joies des 6 années passées ensemble. Rires

### **C. PAIN**

Informe que la commission de contrôle, concernant les élections, doit se réunir entre le 20 et le 23 février 2020.

A.MEULOT

Fait passer le tableau des permanences pour les deux bureaux de vote afin que chacun s'inscrive dans le créneau souhaité.

Informe que le dernier flash paraîtra fin février 2020.

Annonce le départ de Sophie MERCIER le 29/02/2020, en remplacement sur le poste de l'agence postale depuis plusieurs années.

Fin de conseil à 21h40

Prochain conseil le 09/03/2020 à 20h30